FORMATION DJAR

JUGE/ARBITRE REGIONAL

Muay Thaï - Thaï Boxing

FICHE D’INSCRIPTION

**Documents à renvoyer par courrier ou mail :**

**Adresse :** BAEZA Eric -2 bis route du Bréau - 88120 Le syndicat  **- Tél :** 06 79 17 98 42 **Mail :** [ericbaeza1@gmail.com](mailto:ericbaeza1@gmail.com)

FORMATION : Dates : du samedi 26 au dimanche 27 janvier 2019

|  |  |
| --- | --- |
| **DJAR Régional** | **Lieu :** AKFAMECA-CAROLO MUAY THAÏ -14 bis, rue Albert Thomas - 08000 Charleville Mézières |

COORDONNEES :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom : |  | |
| Prénom : |  | |
| Date de naissance : |  | |
| Nationalité : |  | |
| Adresse : | | |
| Code postal : | | Commune : |
| Tél domicile : | | Tél portable : |
| Fax : | | |
| Email : | | |

INFOS FEDERALES :

|  |  |
| --- | --- |
| Ligue : | |
| Nom du club : | N° Affiliation : |
| N° de licence du stagiaire : | |

REGLEMENT :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Frais pédagogique : 75 € | | |
| N° du chèque : ………………………………………. | **Règlement à l’ordre de : « Ligue AFMT Grand Est »** | |

**AFMT- Commission Technique Arbitrage**

DIPLÔME JUGE/ARBITRE REGIONAL

MUAY THAÏ

**(A joindre pour toute inscription)**

**Documents à renvoyer par courrier ou mail :**

**Adresse :** BAEZA Eric - 2 bis route du Bréau - 88120 LE SYNDICAT

**Tél :** 06 79 17 98 42 **Mail :** ericbaeza1@gmail.com

ENGAGEMENT SUR L’HONNEUR

Je soussigné(e) : ……………………………………………………………………..

M’engage sur l’honneur à suivre la formation complète



**- DJAR :** Diplôme de Juge/Arbitre Régional

L’attribution du diplôme sera définitive quand toutes les étapes de formations seront validées.

J’autorise l’Académie Française de Muay Thaï à utiliser mon image, prise lors de cette formation, pour toutes communications liées à la promotion du sport et au développement fédéral.

Signature du stagiaire

Fait à ……………….……

Le ……………………..…

Signature du Président (e) de l’association Cachet de la structure



(Seules les inscriptions accompagnées des règlements seront prises en compte)

**AFMT- Commission Technique Arbitrage**

REGLEMENTATION

SUR LES STAGES BREVETS FEDERAUX

**(Document à conserver par le stagiaire)**

REGLEMENTATION DES STAGES FEDERAUX

1. Les stages Arbitrage sont dirigés par des responsables de l’AFMT titulaires au minimum du diplôme de Superviseur.
2. Les stages s’adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à l’AFMT.
3. Les informations concernant les stages sont adressées à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
4. La licence devra être **OBLIGATOIREMENT** présentée lors de l’ouverture du stage.
5. Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages et examens techniques à l’heure et avec les documents requis.
6. Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement.
7. Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
8. L’Académie se réserve le droit d’annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d’inscription.
9. Une attestation fédérale sera délivrée à l’issue de chacun des stages.

REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D’INSCRIPTION

1. Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (PSC1...)
2. Utiliser une fiche d’inscription par stage et par personne.
3. Les dates limites d’inscription doivent impérativement être respectées.
4. Aucune demande d’inscription effectuée par téléphone ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.
5. Toute résiliation doit être faite par courrier. Dans tous les cas, les frais de constitution du dossier correspondants aux droits d’inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 15 jours du 1er jour de stage.
6. Le chèque concernant les frais d’inscription, sera encaissé au premier jour de stage.
7. Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l’AFMT.
8. Les prérequis pour les stages de formation ne sont pas obligatoires le jour de la formation, mais devront être fournis pour la validation du diplôme (AFPS ou PSC1).

**Documents obligatoire pour l’inscription :**

* La fiche d’inscription dûment remplie (avec photo),
* La fiche « engagement sur l’honneur » avec tampon et signature du Président du club,
* Le règlement par chèque du montant de l’inscription (chèque au nom de ligue AFMT Grand Est)
* Photocopies de la licence AFMT 2018/2019
* Photocopie de la carte d’identité,
* Extrait du casier judiciaire N°3
* Photocopie du diplôme de secourisme (possible de passer le diplôme après le stage de formation)

**AFMT- Commission Technique Arbitrage**